

Lettre d'information n°1 | Juillet 2024

Projet agrivoltaïque de Parigné-l'Évêque

ÉDITO

Chères Parignéennes, chers Parignéens,

Nous sommes heureux de nous présenter à vous pour entamer ensemble une démarche de concertation autour d'un projet agrivoltaïque sur Parigné-l'Évêque. Energiter est une entreprise française, qui développe des projets photovoltaïques, agrivoltaïques et éoliens sur l'ensemble du territoire national. Nous avons à cœur de travailler avec les acteurs locaux, élus et habitants, pour intégrer au mieux nos projets dans de véritables projets de territoire.

Le projet agrivoltaïque sur votre commune a émergé en 2023, et entre désormais dans une phase active d'études. Vous en trouverez les grandes lignes en page suivante. L'équipe qui est en charge du projet est implantée en Pays-de-la-Loire depuis plusieurs années, privilégiant les projets locaux.

Dans le cadre du développement de ce projet, nous lançons en cet été 2024 une démarche de concertation. Elus et habitants, nous prévoyons des moments et outils réguliers pour vous permettre de vous informer et partager vos questions et avis sur notre projet !

En attendant notre première rencontre, nous vous souhaitons une agréable lecture de cette première lettre d'information.



Nicolas SICOT
Responsable d'agence



Kevin MICHEL
Chef de projets

ACTUALITE !

Lancement d'une démarche d'information et de concertation

En ce mois de juillet, nous ouvrons une démarche d'information et de concertation qui sera amenée à se mettre en oeuvre tout au long du développement du projet. Dans un premier temps, les équipes de Demopolis Concertation viendront à votre rencontre en porte-à-porte. A la rentrée, un premier événement de concertation sera organisé pour approfondir votre compréhension du projet, recueillir vos idées... et répondre à toutes vos questions !

Le projet en bref

Le développement d'un projet agrivoltaïque est adapté au territoire agricole sur lequel se situe la commune. La zone d'étude identifiée se situe au Nord-Est de Parigné-l'Évêque. Le projet agrivoltaïque bovin sera mené en partenariat avec deux exploitants locaux, le GAEC des Gennebrais et l'EARL Croiseau Gillard. La superficie des panneaux solaires sur les terres agricoles sera limitée à un maximum de 40% de la surface totale, afin de garantir un équilibre optimal entre la production d'énergie solaire et l'activité agricole.



Chiffres clés du projet



50,7 ha

Surface de la zone d'étude



16 590 MWh

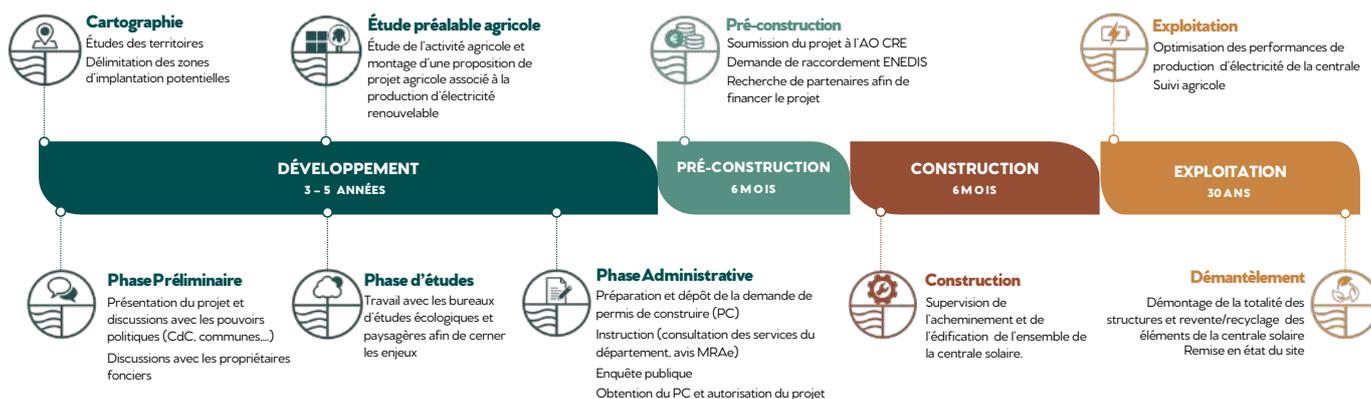
Production annuelle



5 000 foyers

Consommation en électricité

Calendrier



Tout savoir sur la démarche de concertation



Le choix d'une démarche de concertation

Energiter porte la collaboration avec les territoires dans ses valeurs principales. En effet, nous savons d'expérience que c'est en écoutant les besoins, attentes et idées des habitants et des élus que l'on crée un projet de qualité, bénéfique au territoire autant qu'à l'environnement. C'est pour cela que nous choisissons d'entamer une démarche de concertation avant même la fin des études et le dépôt du projet. Vous pourrez ainsi collaborer sur différents aspects du projet, de sa conception à sa réalisation.



La démarche de concertation autour du projet de Parigné-l'Évêque

Au cours de cette démarche de concertation, vous allez pouvoir :

- > vous informer sur le projet, via des porte-à-porte et lettres d'informations régulières ;
- > contribuer au projet via des réunions de concertation ;
- > suivre toute la démarche via le site internet dédié au projet.



Concertopolis

La plateforme Concertopolis est le site internet dédié au projet. Vous pouvez vous tenir informés de tout événement passé et à venir, ainsi que de toute actualité du projet (lancement d'études, instruction, etc.). Vous pouvez vous informer sur le projet et ses aspects techniques, mais aussi sur l'agrivoltaïsme en général via une FAQ. Enfin, vous pouvez y laisser vos avis, questions et remarques dans le fil de discussion.

Pour y accéder, rendez-vous sur www.projetagrivoltaique-parigneleveque.fr ou scannez le QR code.



Comprendre l'agrivoltaïsme

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) promulguée le 10 mars 2023 autorise, sous conditions, le développement du solaire photovoltaïque sur sols agricoles, naturels et forestiers ainsi que l'agrivoltaïsme. Depuis le 8 avril 2024, nous en connaissons les règles d'application via le décret n°2024-318. L'agrivoltaïsme s'apprécie au travers de nombreux critères dont notamment : le pourcentage de couverture, le service rendu à la production agricole, et les conditions relatives à la production agricole et au revenu issu de cette dernière.

Qu'est ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme est une opportunité pour une agriculture qui s'adapte aux enjeux climatiques et qui doit continuer sa vocation initiale de nourrir la population. Tout en préservant l'agriculture et en améliorant le bien-être animal, l'agrivoltaïsme est un véritable outil de résilience agricole et économique pour une exploitation. Cela diversifie et pérennise les exploitations agricoles, générant des revenus complémentaires pour soutenir la transition et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.



Quelle est la différence entre l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme se distingue du photovoltaïsme par son intégration obligatoire avec des activités agricoles sous ou entre les panneaux solaires. La société Energiter a à cœur de répondre aux contraintes spécifiques de chaque activité agricole en concevant des projets concertés et un design adapté. Cela peut inclure des techniques telles que la surélévation des tables de panneaux, le choix d'une technologie appropriée à l'activité agricole en place, l'espacement des rangées de panneaux, ainsi que d'autres aménagements spécifiques pour maximiser les avantages agricoles.

Quels sont les bénéfices de cette énergie pour le territoire ?

En plus de rendre le territoire acteur de la transition énergétique et écologique, l'agrivoltaïsme permet de développer ou maintenir une activité agricole parfois en difficulté, en y apportant les avantages liés aux panneaux : la protection des cultures contre des intempéries, et des variations climatiques (gel, grêle et sécheresse), ainsi que offrant un abri pour les animaux d'élevage ; le soutien économique à la valorisation du foncier agricole ; le travail commun du territoire autour de projets agricoles locaux et profitant à tous...

Contacts

Kevin MICHEL
Chef de projets
michel@energiter.fr
02 41 46 16 72